

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 738

présenté par
Mme Fajgeles

ARTICLE 35

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« 14° *bis* Au dixième alinéa de l'article L. 561-2, le mot : « sept » est remplacé par le mot : « huit » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant coordination avec l'article 17 du projet de loi.